

Argumentaire de l'utilisation préférentielle de la formation continue à distance.

Le 8 mars 2016,

Madame, Monsieur,

L'accord médico-mutualiste publié au moniteur belge, le mercredi 27 janvier 2016 prévoit entre autre la refonte de l'accréditation dans le sens d'une adaptation de la formation continue des médecins à leurs besoins et apprentissage actuel. Cependant, force est de constater que cette réforme ne s'accompagne pas de moyens budgétaires supplémentaires, comme le signale Marc MOENS, vice-président de l'ABSVM et président du groupe de direction de l'accréditation.

Si la Commission Nationale Médico-Mutualiste (CNMM) reconnaît que les besoins des médecins en matière de formation continue ont été modifiés au cours des dernières années et entre autre, avec les modifications des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'accent est davantage porté sur les soins multidisciplinaires pour les patients chroniques en ce qui concerne la formation ainsi que sur les technologies qui doivent être utilisées dans la pratique quotidienne plus que sur la méthodologie elle-même de l'accréditation. En effet, si l'informatisation de la pratique permettant des échanges de données beaucoup plus importants entre praticiens et soignants ne sont que des réformes parmi d'autres, il n'est pas insensé de voir que la même tendance au niveau de l'accréditation en elle-même puisse prendre le pas ; à savoir tant une informatisation de l'accréditation sous forme d'accréditation à distance que de l'échange des données plus rapide entre la formation collectée et la vérification des connaissances ainsi acquises via des examens.

Notons que les points forts de l'accréditation sont intéressants à être conservés selon les grands acteurs qui ont pensé à cette réforme de l'accréditation. Savoir « sur base volontaire, dans un esprit d'encouragement, système bien encadré et soutenu, caractérisé par le soutien par les pairs et la convivialité » (accord national médico-mutualiste 2016-2017, publié au Moniteur belge le 27 janvier 2016).

Le système devrait évoluer vers un développement professionnel permanent avec des objectifs de qualité mesurable, souligne le texte de l'accord médico-mutualiste. Il faut donc qu'un modèle d'accréditation puisse convenir à toutes les spécialités y compris la médecine générale et qu'il soit utilisable par les organisations de patients également. De plus, grâce aux nouvelles méthodologies de l'information et de la communication (TIC) de nouvelles méthodes d'apprentissage apparaissent.

« L'accréditation actuelle date de l'accord de décembre 1993 et a été mise en place en 1994 », rappelle Marc MOENS président du groupe de direction de l'accréditation. Il semble évident à tous les acteurs du secteur des soins de santé que le mode d'accréditation doit être revu.

Notons par exemple l'initiative qu'a eu le Conseil National de Promotion de la Qualité (CNPQ) de mettre progressivement à disposition des dispensateurs de soins une bibliothèque (evidence-based) avec plusieurs modules de formation e-learning accessibles 7 jours sur 7. Cependant, la consultation de ce site avec la bibliothèque e-learning, le 9 février 2016, montre que la bibliothèque est temporairement inaccessible. Cependant encore, il n'y a que 6 modules différents qui sont principalement réalisés pour des médecins généralistes même si leur

thématique peut intéresser plusieurs spécialités (thématique de la démence, la démence sénile, l'hospitalité pour les aînés, l'incontinence urinaire, le surpoids, l'obésité, vision optimale du DMI, dossier médical informatisé). Notons que ces informations ne sont disponibles que par les médecins qui doivent s'identifier via leur carte d'identité. Ces informations ne servent qu'à l'accréditation et ne servent pas à une information large des patients, du public ou des associations de patients pour qui ces informations pourraient être également utiles. Même si elle ne constitue pas une nécessité pour le grand public, cela montre la complexité du métier et cela met également à portée de tous des informations réalisées par des experts qui sinon si ce ne sont pas celles qui sont dispensées par des experts, laissent la place à d'autres informations que les patients, les associations ou les médecins peuvent trouver sur internet et qui ne sont pas forcément vérifiées par des sociétés savantes ou des experts.

Il semble évident que la vérification par des pairs du contenu pertinent d'une formation continue est particulièrement importante. Il semble également important de pouvoir vérifier non pas exclusivement la participation effective d'une personne pour une formation mais également la compréhension de l'information vue, entendue ou lue afin de vérifier qu'il y a véritablement une formation continue et non pas un suivi d'information continue. C'est dans ce contexte que nous proposons une formation continue à distance pour laquelle dans un premier temps les participants doivent remplir la réponse aux questions QCM ou ouvertes demandées pour chaque formation continue à distance avec demande d'accréditation. Selon cette méthode, les vidéos, textes et autres documents qui ont été visés par un comité scientifique sont disponibles pour un large public et forment ainsi une base d'une formation continue dans laquelle le praticien peut choisir sur une base volontaire une information qui peut lui plaire et qui lui est utile et cela grâce à un module de recherche qui cherche à travers tout le site (<http://synopsys.be/documents>). Dans un temps ultérieur, nous proposerons d'ouvrir le dépôt des formations continues à distance que ce soit sous forme audio, de lecture ou audiovisuelle avec des vidéos ou d'ouvrir cela à d'autres personnes participant. Après un check-up de qualité quant au contenu et à la structure de la formation celle-ci pourra faire, si elle est délivrée sur une base volontaire et gratuite au grand public, l'objet d'une demande d'accréditation auprès de l'INAMI. Il est à noter que des initiatives privées comme Pfizer pro ont vu le jour pour pouvoir proposer des modules d'e-learning. La proximité entre une firme pharmaceutique et l'organisation de formation continue à distance, même en garantissant l'indépendance peut prêter à confusion de par le nom dans l'organisation de la formation continue qui constitue en soi une publicité réalisée pour les fins de la firme pharmaceutique.

Ainsi, la réforme de la demande d'accréditation est quelque chose de souhaité tant pas le régulateur au niveau fédéral de cette régulation que par les praticiens ambulatoires ou hospitaliers.

Premièrement, notons qu'historiquement, une personne participant à la formation continue, c'est-à-dire un médecin, peut se présenter à n'importe quel type de formation et le contrôle est exercé par les médecins responsables parfois de manière souple ce qui ne permet pas d'évaluer en pratique si la formation continue a bien eu un impact sur les connaissances du médecin. En particulier une évaluation n'est quasi jamais demandée que ce soit sous forme de questions à choix multiples ou de questions ouvertes qui permettraient d'évaluer les connaissances du médecin. Ainsi un médecin qui participe à une conférence peut éventuellement être distrait, dormir, être présent une seule partie du temps car il peut être rappelé éventuellement pour une garde ou un problème personnel ou tout autre type de

situation que nous pouvons imaginer dans ce cas. Ainsi, le fait de proposer des questions de QCM ou de questions ouvertes corrélées au visionnage d'une formation continue qui si elle n'est pas visionnée ou lue ne permet pas de répondre aux questions ouvertes permet sans aucun doute d'attribuer des crédits pour des connaissances acquises et non pas pour le suivi d'une formation sans connaissances acquises. ***Nous portons donc l'accent, lors de cette modification de demande de formation continue avec des systèmes d'examens, sur l'acquisition de connaissances dans cette formation continue et non pas par la poursuite de formation sans évaluation de l'acquisition de connaissances.***

Deuxièmement, l'aspect important qui est celui de la mobilité, parfois difficile pour les médecins hospitaliers ou ambulatoires, peut être amélioré, rendu flexible via la possibilité d'une écoute en voiture, d'une écoute à domicile, du visionnage sur le lieu de travail ou à domicile de vidéos ou encore de la lecture de textes sur une tablette lors d'un voyage par exemple ou d'un déplacement en train pour se rendre au travail. Tous ces mécanismes sont permis grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et aux formations continues à distance telles que nous souhaitons le proposer via la plateforme synopsis.be et la possibilité de rechercher des textes, des vidéos, directement sur le site grâce à des mots clés ainsi en répondant directement à l'intérêt de la personne, donc du médecin qui souhaite se former. Intérêt répondant certainement à un besoin clinique et évaluation directe de cette compétence nouvellement acquise lors de la lecture, de la formation continue à distance. Ainsi ***les nouvelles technologies de l'information et de la communication couplées à la plus grande mobilité des personnes qui ne leur permettent pas toujours d'être présents à des heures parfois tardives, à des réunions qui s'ajoutent à un travail déjà bien fourni par ces praticiens est une façon supplémentaire alternative d'acquérir des points d'accréditations.***

Troisièmement, la question du financement. La réforme qui est souhaitée tant par les praticiens que par le régulateur ne dégage pas actuellement de moyens financiers supplémentaires tout en mettant l'accent et l'intérêt sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La plateforme que nous proposons avec l'asbl synopsis.be met en avant cette possibilité pour un coût modique puisque l'asbl vit actuellement de la cotisation de ses membres qui organise des formations continues et il sera demandé aux personnes qui souhaitent suivre une formation continue à distance et ainsi passer les examens liés à ces formations continues à distance, une cotisation modique par séminaire ou lecture qu'ils réaliseront. Et encore une fois, tous les textes et vidéos sont accessibles tout public, seul les examens et les démarches administratives seront rendues payantes afin de certifier la participation et les réponses remplies, et cela se comprend naturellement par les coûts liés aux vérifications, les coûts liés aux courriers et les coûts finalement qui sont propres à une formation continue à distance puisque là où les coûts sont fixes sous forme de location de salles, de paiement d'orateurs lors des formations traditionnelles, ici les coûts sont déplacés sur une formation à distance où les examens doivent naturellement être vérifiés.

Dr Martin Deseilles, MD, MSc, PhD
Professeur à l'Université de Namur
Président ASBL SYNOPSIS